



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 7559

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes posés par la restructuration des services de la comptabilité publique. La décision de supprimer 41 recettes des finances, dont celle de Saint-Omer (62), a été prise sans concertation préalable. Elle intervient dans un département déjà durement touché, sous-administré, où la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader. Cette décision est d'autant plus difficile à accepter, qu'elle s'ajoute à une liste déjà longue. Dans l'Audomarois, deux centres mobilisateurs de l'arrondissement, une brigade de gendarmerie, le comptoir de la Banque de France et le tribunal de grande instance sont concernés. Avec la suppression de la recette, ce sont des emplois et un service public de proximité qui disparaissent. Il lui demande, en conséquence, les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que le Trésor puisse continuer à assurer sa mission de service public.

## Texte de la réponse

La suppression de la recette des finances de Saint-Omer s'inscrit dans le cadre de la réforme des recettes des finances, dont l'objet est d'adapter et de moderniser les structures du réseau du Trésor public. Préparée sur plusieurs années au sein de groupes de travail, la réforme a conduit à revoir les implantations des recettes des finances, qui n'avaient pas été modifiées depuis 1926, afin de les situer dans des arrondissements financiers de taille significative, où leur fonction de soutien au réseau et de relations avec les partenaires locaux prendra tout son sens. En conséquence, la réforme implique, à côté des suppressions, également des rénovations et des créations. Dans le département du Pas-de-Calais, la trésorerie générale d'Arras et les recettes des finances de Boulogne et de Béthune contribueront à animer et à soutenir le réseau du Trésor public. Ce dernier, dont les 81 implantations réparties dans le département ne sont pas remises en cause, conservera l'intégralité de ses compétences. A Saint-Omer en particulier, la réorganisation des services permettra de maintenir sur place les prestations offertes aux usagers et aux élus. Les trésoreries de Saint-Omer municipales, d'Hallines et la perception ville de la recette des finances seront réinstallées dans les locaux actuels de la recette des finances, afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de conforter un service public de proximité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7559

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 décembre 1997, page 4428

**Réponse publiée le** : 22 juin 1998, page 3402